

*Sécurité en Europe*

vres militaires, et, au terme de délicates négociations, ce dispositif a fini par être élaboré. Enfin, le Canada avait des intérêts économiques et écologiques importants à protéger et à promouvoir, et les textes pertinents de l'Acte final nous ont donné satisfaction à cet égard.

L'Acte final prévoit une réunion au sommet à Belgrade en 1977 pour vérifier où en sera l'application des mesures et éventuellement prévoir une reprise des entretiens. Pour sa part, le gouvernement se propose d'appliquer les résolutions de l'Acte final le plus rapidement et le plus complètement possible. Nous en adressons des exemplaires à tous les ministères et organismes du gouvernement concernés, aux gouvernements provinciaux et aux organismes non gouvernementaux dont la collaboration est essentielle à l'accomplissement du rôle assigné au Canada par l'Acte final. Le public peut se procurer un exemplaire de ce document aux bureaux d'Information Canada.

Nous examinons au Canada les modifications à apporter à nos pratiques actuelles pour respecter les engagements moraux que nous avons pris. Dans nos relations bilatérales, nous nous servons de ce document comme référence dans nos communiqués, nos ententes et nos traités. Sur le plan multilatéral, on envisage déjà de l'appliquer à deux organismes des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe et l'UNESCO.

**M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, on ne saurait jamais accuser le ministère des Affaires extérieures de précipitation. Le document déposé aujourd'hui à la Chambre, l'Acte final signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975, a paru dans le numéro de septembre d'*International Legal Materials*, et on le trouve depuis à la bibliothèque du Parlement; c'est d'ailleurs là que j'en ai pris connaissance. On se demande donc quels autres documents le gouvernement a relégués sur les étagères de la bibliothèque plutôt que de les déposer à la Chambre et de les soumettre à l'examen du Parlement. On songe spontanément au Nouvel ordre économique international, document auquel l'Assemblée générale des Nations-Unies a consacré deux sessions spéciales, et qui attend toujours d'être officiellement reconnu au Parlement.

Dans le cas de l'Acte final d'Helsinki, le retard peut s'expliquer par la déconfiture manifeste que reflète la déclaration du ministre. Car le ministre a beau clamer tant qu'il veut que l'Acte final ne justifie pas la mainmise soviétique sur l'Europe de l'Est, c'est pourtant bien cela qu'il laisse entendre. Il faut aller de l'avant, dit le ministre, et non regarder en arrière. Allons-nous oublier le sort des millions d'Européens de l'Est écrasés par l'expansion sans scrupules de l'Union soviétique? Allons-nous oublier les morts, les tortures, les camps de prisonniers et les violations continuelles des droits de l'homme par un régime totalitaire qui cherche à légitimer ses actes sous le couvert de la détente?

Ce qui s'est passé en réalité—les Canadiens doivent le savoir—c'est que l'Acte final donne au Kremlin ce qu'il cherchait depuis longtemps, l'hégémonie symbolique en Europe de l'Est, en échange de vagues promesses inapplicables visant la circulation accrue d'informations, d'idées et de personnes entre l'Est et l'Ouest. M. Brejnev lui-même a déclaré que Helsinki était «un résumé nécessaire des conséquences politiques de la Seconde Guerre mondiale». En effet, 35 pays ont reconnu le statu quo établi en Europe de l'Est et du Centre par les armes russes dans l'intérêt de la Russie. Ne nous y trompons pas, Helsinki a trahi les victimes de l'oppression.

Nous devons nous demander maintenant: si nous ne sommes pas en train de nous trahir nous-mêmes en comptant sur ce document qui ne revêt aucun caractère obligatoire sur le plan légal. Les principes d'Helsinki obligent les signataires à appuyer la liberté de pensée, de conscience et de croyance, l'exercice des droits civils et politiques, la libre circulation de l'information, des idées et des personnes, outre les principes fondamentaux des relations entre États: la non-intervention, l'égalité de souveraineté, l'autodétermination, l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières. Tout ceci fait partie de la sécurité et de la coopération, mais, à l'heure actuelle, l'Union soviétique ne se conforme à aucun de ces principes.

Il faut beaucoup de détermination pour lire l'Acte final sans faire preuve de cynisme. Il n'y a pas de meilleure preuve de la mauvaise foi de l'Union soviétique que le fait d'avoir interdit au physicien soviétique Andreï Sakharov de se rendre à Oslo, le 10 décembre, pour y recevoir le prix Nobel de la Paix.

**Des voix:** Bravo!

**M. Roche:** Ce refus est une insulte à l'opinion publique internationale. Sakharov a raison de dire que ce refus confirme la violation permanente des droits de l'homme perpétrée par les Soviétiques, violation qui met en danger l'avenir de l'humanité tout entière. Mon parti commencera à croire à l'esprit d'Helsinki quand nous verrons Sakharov à Oslo, quand nous verrons les Juifs d'U.R.S.S. jouir de la liberté de déplacement, quand nous verrons les nations polonaise, tchékoslovaque, ukrainienne et les autres populations subjuguées d'Europe de l'Est vivre dans les conditions de leur choix. C'est alors seulement qu'on pourra parler de réduire notre effort militaire en Europe. Pas avant.

Naturellement, monsieur l'Orateur, mon parti constate avec plaisir la présence, dans l'Acte final, des articles relatifs à la réunion des familles, que nous avons insisté pour faire adopter. Le document stipule: «Les États participants traiteront dans un esprit positif et humain les demandes présentées par les personnes qui désirent être réunies avec des membres de leur famille.» Mais pourquoi alors le gouvernement semble-t-il ne tenir aucun compte de la manifestation pacifique à laquelle se livrent tous les jours, devant le Parlement, quatre ex-ressortissants roumains, pour que nous favorisions la réunion de leurs familles retenues en Roumanie? Il s'agit de MM. David Pompiliu, de Toronto, Dimitrie Moldovan, d'Edmonton, Julian Hirtescu, de Toronto, et Alexandre Sandu, de Québec, que j'ai fait entrer à la Chambre aujourd'hui en qualité d'invités. Nous demandons à ce sujet l'intervention du gouvernement.

La Conférence d'Helsinki pourrait constituer de la part des pays occidentaux l'amorce d'un effort vraiment sérieux pour la réalisation de la justice économique et sociale à l'égard des pays du tiers-monde en voie de développement. Cela pourrait être en quelque sorte la pierre angulaire de la paix mondiale que nous recherchons tous. Mais, en attendant, qu'on ne s'y trompe pas. Plus nous étudions l'Acte final, mieux nous comprenons la répugnance du ministre à le produire à la Chambre.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, la Chambre sait bien que la Conférence avait pour objet de promouvoir la sécurité européenne par la voie de la détente. L'Acte final aborde certaines questions d'ordre militaire, comme la notification au préalable des manœuvres, mais il tient compte du fait que la sécurité ne repose